

RESTAURATION ET INTERNAT

REGIME ET TARIFS (tarifs 2021 sous réserve de modification en 2022)

L'accès au restaurant scolaire est autorisé grâce à une carte personnelle transmise par le lycée à la rentrée pour les nouveaux élèves. En cas de perte, l'attribution d'une nouvelle carte vous sera facturé 6 €.

Tous les élèves, même externes, doivent chaque année scolaire, **remplir une fiche intendance et fournir un RIB.**

Nom du régime	Principes du Régime	Obligations à respecter
Externe	Aucun repas pris au Lycée	
Repas « au ticket » 1 repas = 4,30€ (tarif 2021) 5 déjeuners possibles par semaine	. Repas pris au Lycée à la demande . Avance obligatoire de 10 repas minimum, soit 43.00 euros à la rentrée scolaire puis au besoin sur le reste de l'année. . Paiement uniquement des repas consommés (déduits du compte de restaurant scolaire)	<u>L'élève ne peut manger que si le compte est suffisamment approvisionné</u>
Interne au forfait Comprend les petits déjeuners, déjeuners et dîners de l'année scolaire (du lundi au samedi matin) et les nuitées correspondantes	. Hébergement sur place Sous réserve de places disponibles (réponse le 12/07/ 21)	. Engagement obligatoire pour toute l'année scolaire . Pré-BAC /Tarif 2021=1470€) . CPGE / tarif 2021 =1840€)
Interne-externé au forfait (sans les nuitées) Comprend les petits déjeuners, déjeuners et dîners de l'année scolaire (du lundi au samedi matin)		. Engagement obligatoire pour toute l'année scolaire BTS /CPGE (tarif 2021= 1285€)

MODALITES DE PAIEMENT

- Paiement des **« REPAS AU TICKET »** (réapprovisionnement de la carte) **le matin avant 10h30 (délai de rigueur)** pour un déjeuner le midi, soit par chèque déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, soit en espèces, soit en paiement en ligne directement sur le site de l'établissement, soit par virement bancaire (FR76 1007 1720 0000 0010 0051 773 /TRPUFRP1).

ATTENTION : Si le compte de restauration n'est pas suffisamment approvisionné (4.30€), l'élève ne peut pas déjeuner.

- Paiement du **« FORFAIT INTERNE OU INTERNE- EXTERNE »** (Implique un engagement annuel de septembre 2021 à juillet 2022) soit
 - *sur facture trimestrielle transmise aux familles (première facture en octobre), par chèque, en espèces, par virement, ou directement en ligne sur le site de l'établissement.
 - *par prélèvement automatique mensuel (Pour les élèves pré-bac non-boursiers et tous les élèves post-bac)
Remplir le mandat SEPA obligatoire, fournir un RIB ne suffit pas.

En cas de difficultés financières vous pouvez télécharger le formulaire d'aide de fonds social sur le site du lycée Touchard <https://www.touchard-washington.fr/le-service-social> ou le demander au service Intendance-Restauration. Pour les post-bac : Contacter d'abord l'assistante sociale du CROUS.

Etudiants boursiers au CROUS (BTS PREPA OU CPGE)

- **La notification de bourse doit être fournie obligatoirement à la rentrée pour la mise en place du paiement des bourses.**

Pour les élèves non boursiers PRE-BAC :

- La campagne de bourses de lycée pour la rentrée 2021 va s'ouvrir le 17 mai 2021. La demande se fait soit en ligne en se connectant à <https://teleservices.ac-nantes.fr> (saisir vos identifiants E-LYCO) ou sur dossier papier à récupérer au service intendance.